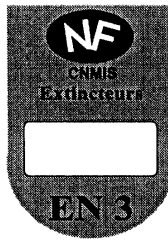




Organisme certificateur
AFNOR CERTIFICATION

11, avenue Francis de Pressensé
93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex
☎ : (33) 1.47.62.76.60 - Fax : (33) 1.49.17.91.91
Site Internet : <http://www.marque-nf.com>

MARQUE NF-EXTINCTEURS



LA SECURITE CERTIFIEE

Organisme mandaté
Comité National Malveillance Incendie Sécurité SAS
C.N.M.I.S. SAS - 16, avenue Hoche - 75008 PARIS
☎ : (33) 1.53.89.00.40 - Fax : (33) 1.45.63.40.63
Site Internet : <http://www.cnmis.org>

CERTIFICAT DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF (LICENCE)

ADMISSION A LA MARQUE NF EN3 N° EP1 073 522 du 31 07 2003
--

La Société :
ANAF SpA
4, Via del commercio
I-27020 TORRE D'ISOLA
Pour son usine de :
TORRE D'ISOLA

MODIFICATIONS Indice : A0 Date : 10 12 2003
--

Date de fin de validité de la décision : 31 12 2008
--

Correspondant C.N.M.I.S. S.A.S. Isabelle LERCIER : ☎ : (33) 1.53.89.00.46
--

est autorisée à apposer la marque NF en application des Règles Générales de la marque NF et du Règlement R 074 sur l'extincteur désigné ci-dessous :

Désignation technique de l'extincteur : Extincteur portatif : **1 kg Extincteur à Poudre ABC. - Famille : PG1-KA**

Désignation (s) du type **PG1-KA ABC**

Marque (s) commerciale (s) : **ANAF Group**

Foyers-types éteints :

- selon la norme NF-EN3 (EN 3.1 de Juin 1996 - EN 3.2 de Juin 1996 - EN 3.4 de Juin 1996 - EN 3.5 de Juin 1996) : **5 A - 34 B**

- selon l'Annexe 1 du Règlement R 074 : **C**

Températures limites d'utilisation : **-20°C +60°C**

Support :

Certifié transport avec son support - selon l'Annexe 1 du Règlement R 074.

Certifié avec son support mural – selon la norme NF-EN3-5 article 6.

Conforme pour la résistance à la pression :

à l'arrêté ministériel du 20/05/63 modifié.

à la norme NF-EN3.3 de Décembre 1994.

au décret 99/1046 du 13/12/99 (Marquage CE).

Références et date du procès-verbal d'essais selon les normes NF-EN3 et l'Annexe 1 du Règlement R 074 :

- de type : EH 03 07 04 1070 du 31 07 2003 - EH 03 07 04 1070-1 du 10 12 2003

- de caractérisation :

Cette décision atteste :

- que les produits désignés sont certifiés conformes à la norme NF-EN3 et aux caractéristiques complémentaires spécifiées dans le Règlement R 074,
- que le système qualité de la société a été évalué conformément au Règlement R 074.

Ce document dispense le titulaire de la présentation des procès-verbaux d'essais de conformité aux normes les concernant pour le produit visé ci-dessus.

PARIS, le vendredi 9 janvier 2004

Par Mandat d'AFNOR CERTIFICATION
Le C.N.M.I.S. SAS

Le Directeur Général
Denis CLUZEL



Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé voir date de fin de validité à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR CERTIFICATION et/ou le C.N.M.I.S. SAS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles Générales de la marque NF et au Règlement R 074.

ACCREDITATION N° 5-0015